
Être net zéro carbone, qu'est-ce que ça veut dire ?

La neutralité carbone, équilibre global entre les émissions et les absorptions humaines de CO₂, ne peut exister qu'à l'échelle planétaire. En ligne avec la trajectoire pour limiter le réchauffement global moyen à + 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à l'accord de Paris, Orange s'est fixé l'objectif d'être « net zéro carbone » d'ici à 2040. Que cela signifie-t-il concrètement ?

Réduire le plus possible ses émissions...

Atteindre le net zéro carbone implique avant tout de réduire le plus possible ses émissions de gaz à effet de serre. Premier pilier pour y parvenir, réduire les émissions directes, le scope 1, dues aux carburants consommés par les bâtiments et les flottes de véhicules.

Ensuite, réduire les émissions indirectes, le scope 2, dues à l'achat d'énergie comme l'électricité consommée par les réseaux et les bâtiments. Orange a notamment lancé des plans d'actions pour augmenter son approvisionnement en électricité de source renouvelable : éolien, solaire, hydraulique, etc. Le scope 3 est aussi fondamental, bien que les entreprises n'aient pas la main directement sur les actions et que les méthodologies ne soient pas encore stabilisées. Il concerne toutes les émissions générées en amont par les fournisseurs et les déplacements des salariés, ainsi que celles générées en aval par les clients. Leur réduction passe, par exemple, par l'optimisation des achats de matières premières, de produits et de services, la limitation des déplacements des collaborateurs et des transports, l'écoconception des produits et services vendus, ou encore la gestion des déchets.

... et absorber le résidu

Mais une entreprise, quelle que soit son activité, émettra toujours des gaz à effet de serre : les émissions résiduelles. Dans le mécanisme net zéro carbone, ce sont ces dernières, et elles seulement, qui doivent être absorbées par des puits de carbone naturels (forêts, tourbières, mangroves, etc.) ou des dispositifs de séquestration artificiels. Une entreprise peut développer ses propres puits de carbone, ou bien en financer.

L'approche net zéro carbone se distingue donc du « zéro émission nette », équilibre comptable obtenu grâce à des mécanismes de compensation tels que l'achat de crédits carbone, qui ne permet pas de répondre au principe d'additionnalité indispensable à l'infléchissement du dérèglement climatique. L'additionnalité exige de démontrer que les réductions d'émissions permises par les projets de séquestration de CO₂ sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence du projet lui-même. Pour être dits additionnels, les projets doivent introduire des changements de pratiques et de comportements, de nouvelles technologies ou toute autre action permettant d'accélérer la transition bas carbone.



30%

de réduction des émissions de CO₂
des scopes 1 et 2 du Groupe
entre 2015 et 2025, afin d'atteindre
le net zéro carbone